



Pas de fusion sans droits des travailleurs !

La fusion entre Holcim et Lafarge progresse. Selon la direction, LafargeHolcim sera une réalité au cours du premier semestre 2015. De cette fusion naîtra le premier acteur mondial de l'industrie du ciment, une entreprise pesant 32 milliards d'euros de chiffre d'affaires et forte de 130 000 salariés.

Qu'implique cette fusion pour la direction et les actionnaires ?

Une croissance accrue, des bénéfices supérieurs et de meilleurs retours.

Qu'implique cette fusion pour les travailleurs ?

L'incertitude, des pertes d'emploi et le risque de porter atteinte aux syndicats et aux conventions collectives.

Lafarge comme Holcim ont rejeté les revendications des syndicats appelant à la transparence et à un véritable dialogue tout au long du processus.

A présent, les travailleurs et leurs syndicats ripostent!

75 dirigeants syndicaux issus de 22 pays étaient réunis en Belgique en novembre en vue de former une commission syndicale mondiale commune à Holcim et Lafarge. La commission a élaboré un programme identifiant les activités de campagne à mener en 2015.

Les syndicats mondiaux IBB et IndustriALL, la FETBB ainsi que les employés de Holcim et Lafarge aux quatre coins du globe donnent aujourd'hui le coup d'envoi à la campagne.

Voici nos revendications à l'endroit de Lafarge et Holcim :

- Garantir la protection des conditions de travail des personnes employées au niveau des sites d'entreprise vendus.
- Garantir le respect de l'ensemble des conventions collectives par la nouvelle entité fusionnée.
- S'engager au maintien du dialogue social de niveau mondial préalablement entretenu entre Lafarge et les syndicats.
- Consulter les travailleurs et leurs syndicats dans le cadre du processus de fusion.

Ensemble, c'est un message univoque fort que nous adressons à Lafarge et Holcim. **PAS DE FUSION SANS DROITS DES TRAVAILLEURS !**

www.industriall-union.org

www.bwint.org

www.efbww.org



European Federation
of Building
and Woodworkers



BWI • BHI • BTI • IBB • ICM